

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 Juillet 2011

PROCES VERBAL

Les membres du Conseil Municipal sont convoqués en séance ordinaire le **Mardi 26 Juillet 2011 à 20 H 00**, salle de la Mairie selon l'Ordre du Jour suivant :

- Adoption du Procès Verbal du 20 Juin 2011
- Secrétaire de séance
- Délibération :
- * Schéma départemental de coopération intercommunale

Le Maire,
Jean-François FREROT

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, salle de la Mairie le **Mardi 26 Juillet 2011 à 20 H 00** sous la présidence de Monsieur Jean-François FREROT, Maire.

Sont présents : Mrs Jean-François FREROT - Jean-Louis CITERNE - Eric DEREGARD - Stéphane CHEZE - Eric FREMEAUX - Olivier PETITFRERE - Gérard DUBOIS - Francis DAUCHY
Mmes Annick THELIER - Valérie JACQUES

Absente excusée : Mme Patricia D'INNOCENTE qui donne pouvoir à Mr Eric DEREGARD

Absent : Mr Daniel MICHEL

Monsieur le Maire désigne Monsieur Jean-Louis CITERNE en tant que secrétaire de séance.

Monsieur PETITFRERE demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

- Convention ANCV

Les membres du Conseil Municipal acceptent l'ajout de cette délibération à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 20 JUIN 2011

Chacun des membres présents ayant été destinataire du procès verbal du 20 Juin 2011, Monsieur le Maire demande s'il donne lieu à des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

Arrivée de Mr Patrick TRESONNE à 20 H 10.

DELIBERATIONS : ANCV

Après avoir entendu les explications nécessaires de Mr PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec ANCV pour que le Centre de Loisirs de Lumes puisse accepter les chèques vacances.

DELIBERATION : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

En préambule au débat, Mr PETITFRERE tient à préciser que la question posée est de donner un avis sur la proposition du Préfet et non pas de se déterminer sur les choix possibles de la Commune vers l'une ou l'autre communauté.

Mr PETITFRERE considère que le schéma ne va pas assez loin dans le regroupement des communautés qu'il n'y a pas de visions d'avenir et demande que la CDCI et le Préfet revoient leur copie.

Mr DEREWARD regrette qu'il n'est pas été fait de simulations financières et que le problème des compétences ne soit pas abordé.

Mr DUBOIS déclare être favorable au schéma.

Mr le Maire dit que si l'Etat propose le schéma, il ne s'y oppose pas mais il pense que dans l'avenir, la création d'une grosse agglomération est inévitable.

Mr CITERNE déclare ne pas être favorable au schéma car il considère que de ne pas passer rapidement à des communautés de grosse importance est une perte de temps et d'argent.

Mme JACQUES n'est pas favorable pour des raisons déjà évoquées par les intervenants.

Mr DAUCHY considère que dans la proposition du Préfet, il n'y a pas de vision d'avenir ni de progrès.

Mr CHEZE résume le schéma par une belle carte mais pas d'information.

Mme THELIER regrette qu'il n'y a pas de simulation financière.

Mr FREMEAUX se pose la question si le schéma proposé est définitif ou intermédiaire en attendant un nouveau schéma.

Les frontières des communautés ne tiennent pas compte des bassins de vie, ni des intérêts communs.

Mr TRESONNE n'est pas favorable. Le schéma présente trop de collectivités et l'intérêt pour la commune n'est pas visible.

Il est procédé au vote :

Favorables :	2
Défavorables :	10

Le conseil :

- Emet un avis défavorable sur le projet.
- Demande plus d'éléments pour se positionner
- Ne voit pas l'intérêt communal dans le Département par rapport au bassin de vie

- Demande à la CDCI et au Préfet de faire une nouvelle proposition avec plus de visibilité sur l'avenir de la Commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45.

La date du prochain conseil est fixée au 1^{er} Septembre 2011.

Le Secrétaire de séance

Jean-Louis CITERNE



Le Maire,

Jean-François FREROT

